

## Descriptif de formation

---

**Mardi 12 mars 2024 – 8h00 à 17h00**

## Formation de base – Loi sur la durée du travail (LDT)

### Thème

Les circonstances particulières qui régissent les transports publics requièrent des réglementations spéciales afin de garantir une exploitation sûre et efficace et la protection des collaborateurs employés par les entreprises assujetties à la loi en question.

Il s'agit d'une loi spéciale pour les transports publics équivalente et concomitante à la loi sur le travail (LTr).

### Contenu

- Hiérarchie des textes légaux
- Compréhension du champ d'application de la Loi (LDT 1)
- Lexique
- Durée des temps de conduite, de travail, de pause et de repos
- Travail supplémentaire
- Vacances
- Droits et devoirs des collaborateurs et de l'employeur
- Risques et conséquences
- Moyens de contrôle

### Objectifs

La formation de base permet l'apprentissage du vocabulaire « métier » donné par les normes légales et d'intégrer les durées en temps qui régissent la durée du travail, des pauses et du repos dans son ensemble.

La co-responsabilité employeur/employé est factuelle (réelle), la prise de conscience de celle-ci est nécessaire.

### Animation

Michel Zimmermann, [www.zedemtop.ch](http://www.zedemtop.ch)

### Public cible

- Chaque collaboratrice ou collaborateur des transports publics soumis à la LDT
- Chaque membre de l'encadrement ou de la planification du personnel désigné ci-dessus
- Chaque membre du personnel des RH d'une entreprise de TP
- Chaque membre de la Direction d'une entreprise de TP

### Participant.e.s

16 personnes

### Lieu

Hôtel La Prairie, Avenue des Bains 9, 1400 Yverdon-les-Bains. Tél. : 024 423 31 31

# formation-ARC.Suisse

## Inscription

→ Jusqu'au 9 février 2024 à l'Institut de formation ARC,  
Tél. 031 370 21 11 ou sur le site internet [www.formation-arc.ch](http://www.formation-arc.ch)

## Frais

Pour les **membres** des fédérations, les frais sont pris en charge de la manière suivante :

- **Syna** : 4 journées de formation/année ;  
2 journées de formation pour les retraité.e.s et apprenti.e.s
- **transfair** / transfair Poste : 2 formations/année
- **SwissPersona**: max. CHF 1'000.- /année
- **SCIV**: max. CHF 450.-/année

Pour les **non-membres** : CHF 590.-